

LETTRE D'INFO N°17

Décembre 2022

CPTS
Mulhouse
Agglomération
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé



Toute l'équipe de la CPTS Mulhouse Agglomération vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

Editorial

Cher membre, cher sympathisant, cher abonné,

Ce mois de décembre est synonyme d'anniversaire pour notre CPTS. Voici maintenant deux années que nous avons signé notre contrat ACI permettant le démarrage officiel de nos travaux.

Que de temps parcouru et que d'actions menées, grâce à l'enthousiasme et à la participation de tous les membres qui se sont engagés dans les différents groupes de travail. Merci à vous tous.

Nous dépassons aujourd'hui les 300 membres et sommes très heureux d'en accueillir tous les jours de nouveaux.

Il reste encore beaucoup à construire et à innover pour parfaire la coordination au service de la santé dans notre territoire. Vos **Ambitions pour 2023** nous seront précieuses pour que nos services répondent toujours mieux à vos attentes.

Participez activement à cette démarche qui nous concerne tous, en répondant au **questionnaire disponible ici**.

Nous serons heureux de poursuivre en 2023 le déploiement de notre CPTS en relevant les nouveaux défis qui nous attendent.

En attendant, Il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous, d'excellente fêtes de fin d'année.

Frédéric TRYNISZEWSKI



Réservez les 3 et 4 mars 2023 dans votre agenda !

Vous êtes de plus en plus nombreux à participer au développement de la CPTS : cette année 2022, **plus de 100 nouveaux adhérents**, professionnels de santé libéraux et partenaires, **nous ont rejoint**. Nous dépassons actuellement les 300 membres. Il s'agit d'une belle preuve que la coordination territoriale intéresse et mobilise, mais cela implique aussi de vrais défis à relever :

- Comment diffuser efficacement de l'information à nos adhérents ?

- Quelles solutions pour donner la possibilité à tous de participer aux actions ?
- Comment continuer à faire connaître la CPTS et ses travaux ?

C'est pourquoi la CPTS a décidé d'organiser un **événement pluriprofessionnel dédié à la santé, pour les professionnels de santé libéraux de l'Agglomération mulhousienne et leurs partenaires**.
Il aura lieu les **vendredi 3 et samedi 4 mars 2023**, à l'UHA Fonderie à **Mulhouse**.

Voici en avant-première, les grandes lignes de l'événement (le programme complet vous sera communiqué début 2023) :

- **Hall des partenaires et salle dédiée à la CPTS** et ses travaux, en continu pendant l'événement
- **Ateliers** et sessions d'informations le vendredi après-midi et le samedi matin
- **Conférence** le vendredi soir, suivie d'un **gala**



Prochain apéro interpros le 8 décembre 2022

Cette soirée sera consacrée à l'**accueil des internes** en stage ambulatoire ce semestre et **des professionnels de santé nouvellement installés** sur le territoire.

Nous vous accueillerons autour d'un verre et de tartes flambées le **jeudi 08 décembre 2022, au restaurant Le Vieux Couvent, 23 rue du Couvent à Mulhouse, à partir de 19h30.**

Au cours de ce temps convivial, nous **vous présenterons** (15 min) **les différentes manières de vous impliquer au sein de la CPTS**. Que vous soyez adhérents de longue date ou que vous souhaitiez découvrir notre association, n'hésitez pas à nous rejoindre lors de cette soirée !

Aucune inscription n'est nécessaire.



Conseil National de la Refondation Réunion à Mulhouse le 6 décembre 2022

L'Agence Régionale de Santé Grand Est vous invite aux réunions du **Conseil National de la Refondation santé**.

La réunion de l'**arrondissement de Mulhouse** aura lieu le **mardi 6 décembre de 17h à 20h** à UHA, maison de l'université, salle du conseil, campus Illberg.

La réunion **départementale** aura lieu le **jeudi 8 décembre de 14h à 17h** à la préfecture de Colmar (11 avenue de la république à Colmar - salle Schoelcher).

Pour une bonne organisation, l'Agence Régionale de Santé Grand demande de s'inscrire.

Je m'inscris

Les actualités territoriales

La CPTS Mulhouse agglomération a rencontré le 23 novembre 2022 - à sa demande - la direction de l'hôpital de Pfastatt.

Depuis la loi d'organisation et de transformation du système de santé de 2019, les **hôpitaux de proximité** constituent le **premier niveau** de la gradation des **soins hospitaliers**. Ils assurent des missions communes avec d'autres acteurs de leurs territoires : **appui aux professionnels du premier recours** (médecins, infirmiers, kinés...), **maintien à domicile** en lien avec les médecins traitants, **prévention, continuité des soins**.

Les hôpitaux de proximité bénéficient d'une garantie pluriannuelle de financement pour les activités de médecine (sortant ainsi partiellement de la contrainte de la tarification à l'activité) et peuvent prétendre à une « dotation de responsabilité territoriale » pour leurs projets renforçant **l'accès aux soins**.

Dans le cadre du Ségur de la santé, il a été demandé aux hôpitaux de proximité de mettre en place des **modes d'organisation ouverts sur leurs territoires**, facilitant l'émergence d'organisations partagées et décloisonnées, **en privilégiant l'articulation avec les projets de santé portés par les CPTS**. L'objectif est de proposer une offre de soins structurée et des parcours de soins plus fluides pour les usagers.

C'est dans ce cadre qu'a eu lieu cette première rencontre entre la CPTS Mulhouse agglomération et la direction de l'hôpital de Pfastatt, seul hôpital de proximité de l'agglomération mulhousienne et du Haut-Rhin.



Le Bus du Cœur des Femmes revient en 2023 !

Cette action de dépistage et de prévention est destinée aux femmes, et plus particulièrement à celles qui se sont éloignées d'un parcours de soins.

En juin 2022, sur les 3 jours de présence du bus, 245 femmes ont pu être dépistées sur les plans cardiovasculaire et gynécologique. La ville de Mulhouse, avec le soutien de la CPTS, a donc souhaité renouveler le dispositif en mai 2023.

Nous souhaitons vous associer, professionnels de santé libéraux, à cette action. Selon vos disponibilités, deux modalités d'intervention sont proposées :

- une présence directe au sein du bus pour réaliser les dépistages et/ou
- la réservation de quelques créneaux dans votre cabinet pour le suivi des femmes dépistées et nécessitant un avis cardiologique ou gynécologique (par exemple, un créneau de RdV par mois pendant 5 ou 6 mois)

Cette action s'adresse plus particulièrement aux médecins généralistes, gynécologues et cardiologues, aux sage-femmes, ainsi qu'aux infirmiers.

Une rencontre est organisée par la ville de Mulhouse pour vous présenter plus amplement la démarche (déroulement du dépistage et profils rencontrés) le :

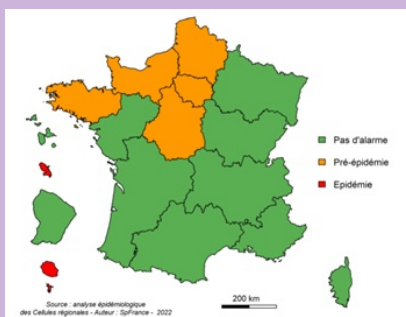
Lundi 12 décembre à 19h00 à la Mairie de Mulhouse (salle des commissions au RdC, entrée C).

Si toutefois, vous ne pouvez être présent(e) et que vous souhaitez participer à l'action, nous vous proposons de contacter Caroline THOMANN (cheffe de projet Contrat Local de Santé) :

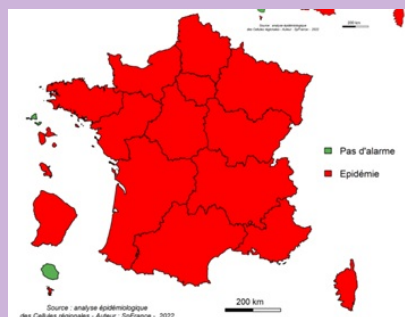
Par téléphone
au 06 72 07 73 32

Par mail

La météo épidémique



Grippe



Bronchiolite

La météo épidémique en semaine 46 (du 14 au 20/11/2022)

Grippe :

- Augmentation de l'ensemble des indicateurs de la grippe
- 5 régions en phase pré-épidémique : Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie et Bretagne
- Circulation majoritaire de virus A(H3N2)
- Importance pour les personnes à risque de se faire vacciner contre la grippe sans tarder

Bronchiolite :

- Nouvelle augmentation des passages aux urgences et des hospitalisations pour bronchiolite chez les enfants de moins de 2 ans, à des niveaux très élevés, après une diminution liée aux congés scolaires
- En semaine 46, les hospitalisations pour bronchiolite représentent la moitié des hospitalisations suite à un passage aux urgences chez les enfants de moins de deux ans

Coronavirus au 23/11/2022 - Taux d'incidence région Grand Est

	Taux d'incidence															
	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46
0-9 ans	150	119	103	106	134	288	410	305	253	255	231	192	79	57	74	116
10-19 ans	208	154	120	110	92	177	424	532	437	360	346	298	123	92	123	204
20-29 ans	510	327	232	211	189	205	308	427	599	731	688	574	307	257	229	305
30-39 ans	473	338	256	238	229	289	465	564	717	882	854	681	360	284	283	372
40-49 ans	407	298	241	225	210	247	377	592	829	949	940	755	391	302	280	382
50-59 ans	430	312	250	222	201	212	333	535	864	1108	1096	835	441	318	309	389
60-69 ans	379	278	222	199	171	181	246	410	692	975	1012	796	415	294	290	328
70-79 ans	346	271	215	196	164	163	240	389	734	1089	1119	874	487	336	318	337
≥ 80 ans	349	273	231	189	180	163	201	349	714	1065	1143	978	501	348	344	381

Les dossiers

AMBITIONS 2023

Démarche ambitions 2023

Lors de l'assemblée générale du 24 novembre 2022 a débuté la démarche « Ambitions 2023 ». L'idée est de **recueillir l'avis de tous les professionnels de santé** de l'agglomération mulhousienne (membres et non membres) sur 3 points :

- Les projets et outils réalisés par la CPTS en 2021 et 2022 ont-ils un intérêt dans votre pratique professionnelle ?
- Avez-vous des projets ou idées à suggérer concernant les thématiques actuellement traitées ?
- Quelles nouvelles thématiques serait-il intéressant selon vous de traiter ?

L'objectif est de partir de ces éléments et du travail des commissions pour définir les objectifs 2023.

Je participe et donne mon
avis

Les résultats sont anonymes et cet avis ne vous prendra pas plus de 5 minutes



La parole à ...

Pascal DEBAT
Dr Xavier JACAMON

Responsables de la commission
"Ville hôpital"

La commission ville-hôpital de la CPTS a été mise en place au premier semestre 2021. Elle a pour objectif général de traiter des sujets d'interface et d'articulation entre les professionnels libéraux et hospitaliers, dans le but de faciliter et fluidifier le parcours des patients.

Pour cela, la commission associe des représentants des professionnels libéraux membres de la CPTS et des représentants hospitaliers, médecins et cadres de santé.

Depuis sa mise en place, la commission a proposé une procédure de coordination entre le GHRMSA et la CPTS en cas de tensions hospitalières. Elle a traité de l'amélioration de la circulation de l'information des services du GHRMSA vers les médecins traitants, appuyée notamment par l'outil LIFEN déployé au GHRMSA.

En 2022 son programme de travail porte notamment sur les procédures d'accès aux services hospitaliers par les médecins généralistes pour des demandes de bilans ou hospitalisations semi-urgentes et en vue d'éviter le passage aux urgences. Un test de formulaire de demande est lancé avec le service de gériatrie de Mulhouse, pour simplifier les demandes et leur instruction par le service hospitalier.

L'objectif plus large est de rendre disponible aux médecins libéraux la manière de solliciter les services hospitaliers concernés. S'agissant de la psychiatrie, le sujet est porté conjointement par la commission santé mentale.



GHR

Mulhouse Sud-Alsace

Demande de prise en charge programmée au service de gériatrie de Mulhouse

Le service de gériatrie de Mulhouse propose aux **médecins** d'organiser une **prise en charge programmée de leurs patients en gériatrie à Mulhouse** en complétant un **formulaire de demande** de prise en charge programmée.

Ce formulaire, présent sur le site web de la CPTS est à destination de tout médecin et ne concerne - dans un premier temps - que les sites de gériatrie de Mulhouse. Il est court et permet de formuler une demande de prise en charge/d'hospitalisation en Hôpital de Jour, de semaine, en unité de Médecine Aiguë Gériatrique ou en Unité Cognitivo-Comportementale.

Le formulaire contenant des données nominative, il est à **adresser par messagerie sécurisée** à secr-geronto@ch-mulhouse.mssante.fr.

Un **accusé de réception** sera adressé dans un délai d'un jour ouvré à l'arrivée de la demande. Cet accusé de réception n'équivaut pas à une acceptation de prise en charge car malheureusement le service de gériatrie ne peut pas répondre favorablement à toutes les demandes. Par contre, cet accusé de réception n'est pas celui de la secrétaire, mais bien celui du médecin qui confirme avoir pris connaissance de la demande et la traiter. L'acceptation de la prise en charge dépendra des places disponibles et du degré d'urgence.

Cette demande de prise en charge en gériatrie est opérationnelle **dès le 1^{er} décembre 2022**.

N'hésitez à **nous faire part de vos remarques**, satisfactions ou difficultés concernant l'utilisation pratique de ce formulaire de demande.

Télécharger le formulaire



Plaies'Mobiles

Mulhouse Agglomération

Besoin d'un soutien pour la prise en charge d'une plaie complexe ?

Vous pourrez faire appel à l'équipe « **Plaies'Mobiles** » à compter du **2 janvier 2023**.

Cette équipe, constituée de 7 infirmiers formés à la prise en charge des plaies complexes intervient à la demande :

- des infirmiers libéraux,
- des médecins généralistes,
- des médecins ou infirmiers coordinateur en EHPAD et
- de l'équipe de l'HAD Sud Alsace.

Si nécessaire cette équipe peut faire appel à un réseau de médecin généraliste et spécialistes de second recours dont le **Dr Yann GROC du GHRMSA, expert plaie chronique**.

Pour **solliciter un avis sur une plaie complexe**, le plus simple est de faire une demande dans le **logiciel entr'Actes** (logiciel gratuit pour les professionnels de santé intervenant sur le territoire de la CPTS Mulhouse Agglomération) en sollicitant comme intervenant « *équipe plaies complexes* » et en faisant une demande « *d'avis plaie chronique et/ou complexe* ».

Pour ceux qui ne disposent pas encore d'Entr'actes, vous pouvez contacter le secrétariat de la CPTS Mulhouse agglomération au 09 52 92 22 39 (de 9h à 16h30 du lundi au vendredi) qui effectuera pour vous la demande sur entr'Actes.

L'équipe Plaies mobiles s'engage à **accuser réception dans les 3 jours ouvrés** et à vous transmettre le **formulaire de demande d'avis plaies complexes** et/ou chroniques. Ce formulaire devra être envoyé par mail sécurisé à plaies.cptsma@grand-est.mssante.fr

Dès réception de votre formulaire, l'équipe Plaies'mobile s'engage à **vous répondre dans les 7 jours ouvrés** en vous proposant un avis, une visite à domicile ou une téléconsultation. Un **compte-rendu** vous sera adressé par mail sécurisé dans les 2 jours ouvrables après l'intervention de l'équipe, quelle que soit la forme de l'intervention. L'intervention de l'équipe s'arrête après ce compte rendu, sauf si vous la sollicitez à nouveau pour réévaluation.

Important : l'équipe Plaies'mobiles **ne remplace pas l'équipe de soin habituelle** du patient mais lui apporte un avis, à sa demande. L'équipe **n'intervient pas en urgence** (cf délais indiqués).



Soins non programmés : Réalisez vos demandes d'imagerie via entr'Actes

À compter de janvier 2023, les professionnels de santé de l'agglomération mulhousienne pourront **réaliser des demandes d'imagerie pour leurs patients, dans le cadre de soins non programmés**. Les soins non programmés sont ceux nécessitant une prise en charge médicale non urgente, mais ne pouvant être anticipée ou retardée.

Ces demandes seront réalisées via **entr'Actes**, une plateforme d'adressage entre professionnels de santé permettant de solliciter rapidement et de manière ciblée des professionnels de santé libéraux d'un territoire. Dans ce cas précis : des radiologues-échographistes.

Entr'Actes est un logiciel gratuit pour les professionnels de santé libéraux du territoire de la CPTS Mulhouse agglomération. Il est accessible depuis PC ou smartphone.

En pratique : comment réaliser une demande d'imagerie pour un patient ?

1. **Inscrivez-vous** et **connectez-vous** sur entr'Actes
2. Démarrez un déclenchement et renseignez :
 - L'identité du patient (sans oublier son NIR)
 - L'intervenant requis (radiologue - échographiste)
 - Le type de soin à réaliser (radio, echo, scanner...)
 - Le type de prise en charge (consultation)
 - Le délai d'intervention préconisé
 - Le délai de réponse souhaité
 - Vous pouvez intégrer directement ordonnance dans Entr'actes
 - En commentaire, indiquez un maximum d'informations concernant la prise en charge pour que les professionnels sollicités puissent en tenir compte

Puis déclenchez votre demande ; vous serez averti dès qu'un imageur l'aura acceptée et votre patient en sera informé automatiquement par sms.

Vous êtes radiologue ou échographiste : comment accepter des demandes via entr'Actes ?

1. **Inscrivez-vous** et **connectez-vous** sur entr'Actes. Vous recevrez toutes les alertes entr'Actes liées à votre profession et à votre territoire
2. Consultez les demandes, et acceptez celles que vous pouvez prendre en charge.

Vous souhaitez davantage d'information sur le fonctionnement d'entr'Actes ?

Des tutoriels et une FAQ sont à votre disposition sur le **site internet de la CPTS**.

Vous pouvez également contacter Lisa Le Métayer, chargée de développement services de la CPTS, pour **convenir d'un rdv**.

À retrouver sur notre site

Cette nouvelle rubrique vous permettra de découvrir ou de redécouvrir les informations présentes sur notre site internet



Les outils numériques

La CPTS met à votre disposition des informations concernant un certain nombre d'outils numériques, utiles à votre pratique et favorisant la coordination entre professionnels. Vous pouvez les retrouver sur notre site, dans la rubrique (évolutive) « **Outils numériques** ». Voici les outils actuellement présents :

- **Cartographie des outils numériques** : cet outil interactif propose un panorama des outils numériques les plus importants pour l'activité d'un professionnel de santé libéral et quelques éléments succincts à propos de leur cadre d'usage.
- **entr'Actes** : plateforme d'adressage entre professionnels de santé. Vous retrouverez sur la page dédiée les tutoriels de fonctionnement ainsi que les cas d'usages développés sur le territoire de la CPTS.
- **Parceo** : logiciel sécurisé qui permet de coordonner les parcours de santé complexes à l'échelle d'une équipe de prise en charge de proximité. Une présentation des principales fonctionnalités et des utilisations développées par la CPTS vous est proposée sur notre site. Vous y trouverez également les manuels d'utilisation de Parceo.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question concernant ces outils numériques de coordination.

La CPTS vous transfère

KinéGarde^{respiratoire} Grand-Est

Kinégarde, permanence de kinésithérapeutes pour les pathologies respiratoires pédiatriques les week-end et jours fériés

Comme l'année précédente, l'URPS Masseur kinésithérapeute Grand-Est organise du 29 octobre 2022 au 26 mars 2023 une permanence de kinésithérapeute de 9h à 19h durant les week-end et jours fériés pour une prise en charge adaptée aux pathologies respiratoires pédiatriques.

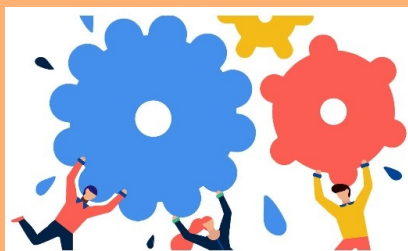
Les objectifs sont multiples :

- Assurer la prise en charge en urgence des pathologies respiratoires pédiatriques, en coordination avec les services publics et privés intéressés.
- Eviter autant que possible de saturer les urgences et les services de pédiatrie hospitaliers en permettant aux nourrissons qui le peuvent d'être suivis à domicile
- Assurer la continuité des soins à pathologie respiratoire, les week-ends et jours fériés, à la demande des Masseurs Kinésithérapeutes libéraux ayant initié la prise en charge.

Les kinésithérapeutes rappellent qu'ils sont **un recours possible dans la pathologie respiratoire des nourrissons** :

- Ils voient les nourrissons tous les jours pendant quelques jours si c'est utile
- Ils surveillent les critères cliniques (pouls et saturation, fréquence respiratoire, alimentation, tirage)
- Ils savent renvoyer vers le médecin ou les urgences si nécessaire, mais savent aussi accompagner les parents pour passer le cap
- Si le bébé est encombré, ils le soulagent dans le respect des recommandations professionnelles

Planning de permanence
Kinégarde



Prochaine "matinée" de la réhab sur le thème "Réhab' et ETP" **Lundi 5 décembre après-midi à Rouffach**

Le Centre de ressources en réhabilitation psychosociale du Haut-Rhin vous invite à la prochaine matinée de la réhab' qui se déroulera de façon exceptionnelle un après-midi : le **lundi 5 décembre de 13h45 à 17h00** au centre Hospitalier de Rouffach - salle des fêtes - 27 rue du 4ème RSM., Rouffach.

Au programme :

- Présentation de l'Education Thérapeutique du Patient : concepts, intérêts, législation, spécificités en psychiatrie. Présentation des programmes ETP validés portés par le CH Rouffach,
- Ateliers issus des programmes ETAPP et ETAMM (Education Thérapeutique Activité physique Psychotropes et Poids, Education Thérapeutique et Accompagnement à la Maladie Mentale).

Inscription et programme complet



Médecins généralistes, participez à une étude concernant les maladies autoimmunes !

Le Pr Jacques-Eric Gottenberg, chef du service des maladies autoimmunes rares du CHU de Strasbourg sollicite les médecins généralistes de l'agglomération mulhousienne pour participer à l'étude Optisoins.

Cette étude vise à évaluer l'apport de la téléexpertise pour faciliter les échanges entre les spécialistes et les médecins généralistes et raccourcir le délai entre les 1^{ers} symptômes de maladie autoimmune ou de rhumatisme et le diagnostic.

Cette recherche est coordonnée par le CHU de Strasbourg et réalisée en collaboration avec les URPS, les DMG et des spécialistes (en Rhumatologie, Médecine Interne, Immunologie, et Dermatologie) de 6 CHU de l'interrégion (Strasbourg, Nancy, Metz, Dijon, Reims et Besançon).

En pratique, les participants auront accès à une plateforme de téléexpertise simple d'utilisation.

L'objectif est d'inclure 5 patients/MG en 18 mois. Le temps nécessaire pour chaque patient inclus sera très court (quelques minutes) et bien inférieur aux difficultés et au temps perdu parfois pour joindre les spécialistes.

Une réunion en visio sera organisée prochainement pour expliquer le déroulement de l'étude, l'utilisation de la plateforme et les conditions de rémunération (100€ pour la formation, 84€/patient complet, 10€ par demande de téléexpertise).

Je suis intéressé pour y participer

L'agenda du mois



01 décembre à 19h30 : En présentiel dans la salle de réunion de la CPTS ou en visioconférence - Réunion du groupe 2 de l'action 1 (*Binôme soignant*)

réfèrent / médecin traitant et évaluation) de la commission Accès aux soins

02 décembre à 10h00 : En présentiel à la mairie de Bollwiller - Présentation ICOPE

02 décembre à 10h00 : En présentiel à l'hôtel Europe à Horbourg-Wihr - Journée des Infirmiers Libéraux du Grand Est, participation à la table ronde sur l'interprofession à travers les dispositifs inter-CPTS, CPTS, ESP

06 décembre à 17h00 : En présentiel à l'UHA, maison de l'université, salle du conseil, campus Illberg - réunion pour l'arrondissement de Mulhouse du Conseil National de la Refondation santé

07 décembre à 10h00 : En présentiel à Nancy - CRSA plénière

07 décembre à 10h00 : En visioconférence - Comité de pilotage mensuel Pulsy

07 décembre à 13h30 : En visioconférence - Webinaire SNP Entr'Actes par les CPTS en articulation avec le SAS 116 117

07 décembre à 19h00 : En présentiel dans la salle de réunion de la CPTS - Rencontre concernant la prise en charge de l'insuffisance cardiaque dans l'agglomération mulhousienne

08 décembre à 14h00 : En présentiel à la Préfecture de Colmar - réunion départementale du Conseil National de la Refondation Santé

08 décembre à 18h00 : En présentiel au marché de Noël de Mulhouse - Pot d'accueil des internes en stage ambulatoire

08 décembre à 19h30 : En présentiel au restaurant Le Vieux Couvent - Apéros interpros de la CPTS Mulhouse Agglomération

09 décembre à 10h00 : En présentiel à l'INSP de Strasbourg - participation à la table ronde "Parcéo ouvre la voie au e-parcours en Région Grand Est"

13 décembre à 14h00 : En visioconférence - Séance plénière collège des coordinateurs FCPTS

13 décembre à 19h30 : En présentiel dans la salle de réunion du Business Campus ou en visioconférence - Réunion plénière de la commission Périnatalité Enfance Adolescence

15 décembre à 18h00 : En présentiel dans la salle de réunion du Business Campus - Formation ICOPE étape 2

15 décembre à 19h00 : En présentiel dans la salle CME de l'hôpital Emile Muller - Réunion de la commission Ville Hôpital

16 décembre à 12h30 : En visioconférence - Présentation et un échange autour de la plateforme numérique SAS

19 décembre à 14h00 : En présentiel à la mairie de Mulhouse - Réunion concernant le logement des internes

22 décembre à 10h30 : En visioconférence - Réunion des coordinateurs d'Alsace

Fermeture de la CPTS Mulhouse Agglomération du samedi 24 décembre 2022 au dimanche 01 janvier 2023

☎ **Secrétariat (09h00 - 12h00 / 12h35 - 16h35)**

09 52 92 22 39

contact@cpts-mulhouse-agglo.fr

www.cpts-mulhouse-agglo.fr

Business Campus - Entrée A

1er étage Bureau 1.10, 1.11

15 rue des Frères Lumière

68200 MULHOUSE

Adhérez à la CPTS

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur CPTS Mulhouse Agglomération.

[Se désinscrire](#)